



Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance

Master 2ème année mention Droit des Affaires
**PARCOURS CONFORMITÉ
ET MAÎTRISE DES RISQUES
JURIDIQUES ET FINANCIERS**

EN ALTERNANCE

UCA
ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



**L'École
supérieure
de la banque**
L'Expertise CFPB

FSA
FORMASUP
AUVERGNE

ECOLE DE DROIT

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

- Master 2ème année mention Droit des Affaires, Parcours Conformité et Maîtrise des Risques Juridiques et Financiers (CMRJF)
- 525 heures d'enseignements
- Année universitaire : du 7 septembre 2026 au 27 août 2027

Fiche RNCP : 38159

Code diplôme : 1351281L

Niveau : Bac + 5 (niveau 7)

Type de contrat proposé :

✓ Apprentissage

✓ Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Anthony MAYMONT

Maître de Conférences HDR, Ecole de Droit - UCA

Anthony.MAYMONT@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand

TSA 80403

63000 CLERMONT-FERRAND

<https://droit.uca.fr>

RYTHME D'ALTERNANCE

- 74 jours de présence à l'Ecole de Droit sur un total de 15 semaines d'enseignements ;
- 167 jours de présence en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce Master vise à offrir une double compétence en droit et en finance, indispensable pour appréhender les métiers de la banque et de la conformité. Un pilotage du Master 2 est réalisé en commun avec l'IAE Clermont Auvergne. De surcroît, un partenariat est établi avec l'Ecole Supérieure de la Banque (ESB), dont les enseignant(e)s interviennent au second semestre du Master 2. Par ailleurs, les étudiant(e)s de cette formation ont vocation à la suivre en alternance, ce qui leur permet d'acquérir les connaissances et la pratique nécessaires pour une meilleure insertion sur le marché du travail.



PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Titulaires du diplôme de Master 1 mention Droit des Affaires, Parcours Conformité et Maîtrise des Risques Juridiques et Financiers, et après examen de dossier pour les autres diplômes.

DÉBOUCHÉS

Métiers visés : Cadre dans le secteur bancaire et financier, Responsable d'un service juridique d'une société, Responsable conformité, Responsable de la gestion des risques, Responsable contrôle interne, Avocat(e) en droit des affaires, Consultant(e) risques et conformité, Responsable déontologie, Juriste au sein d'un établissement de crédit ou au sein d'un organisme d'assurance, Juriste d'entreprise.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Un(e) étudiant(e) peut commencer à suivre la formation sans alternance (et s'inscrire administrativement comme "alternant(e) sans contrat" en début d'année) ; cependant, s'il/elle trouve une structure d'accueil, la signature du contrat devra impérativement intervenir **dans les 3 premiers mois de la formation moins un jour**.

PLANNING D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance est défini par un calendrier précis (pour plus de détails, voir le planning et les légendes page suivante).

Sur les périodes dédiées aux enseignements, l'alternant(e) ne peut **EN AUCUN CAS** se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

MOYENS HUMAINS

Les enseignements sont dispensés par des Enseignant(e)s Chercheur(se)s (Professeurs d'Université, Maîtres de Conférences) ainsi que par des intervenant(e)s extérieur(e)s professionnels issu(e)s de différents services d'activités : Avocat, Juriste en Propriété Intellectuelle ...

Les modalités de contrôle de connaissances et des compétences sont disponibles sur le site de l'École de Droit : <https://droit.uca.fr/modalites-de-contrôle-des-connaissances-et-des-compétences>

MOYENS MATÉRIELS

Équipements et/ou matériels mis à disposition des apprenant(e)s

Ordinateur, vidéo projecteur, espace documentaire en ligne, logiciel(s) divers, accès à la Bibliothèque Universitaire.

Assistance

Assistance est une plateforme d'aide en ligne accessible pour les étudiant(e)s, les personnels et enseignant(e)s/chercheur(se)s de l'Université Clermont Auvergne sur laquelle une demande peut être générée sous forme de ticket d'assistance concernant divers domaines tels que l'informatique, l'immobilité et la logistique, la sécurité, la téléphonie :

- en visitant le portail sur <https://ent.uca.fr/core/support> et remplir un formulaire ;
- en envoyant un mail à l'adresse support.dsi@uca.fr

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Les alternant(e)s sont encadré(e)s et accompagné(e)s par leur tuteur/tutrice enseignant(e) et leur maître de stage. Les contrats et les attestations d'assiduité sont disponibles sur la plateforme Studea.

Le Centre de Service

L'UCA a mis en place une assistance dédiée et assurée par des étudiant(e)s ; en plus du Centre d'Aide de l'établissement, les étudiant(e)s peuvent contacter le Centre de Service pour exposer leurs problèmes. Le Centre de Service aide les personnes à trouver rapidement les réponses à leurs questions et aiguille leurs demandes vers les interlocuteurs les mieux à même d'y répondre :

- par téléphone : 04 73 40 64 07
- par mail : support@uca.fr

MASTER MENTION DROIT DES AFFAIRES - 2ème année
Parcours Conformité et Maîtrise des Risques Juridiques et Financiers (M2 CMRJF)
525 heures de présence universitaire 07/09/2026 au 27/08/2027



septembre 2026		octobre 2026		novembre 2026		décembre 2026		janvier 2027		février 2027		mars 2027		avril 2027		mai 2027		juin 2027		juillet 2027		août 2027	
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1 Mar		1 Jeu		1 Dim	Toussaint	1 Mar		1 Ven	J. de l'An	1 Lun		1 Lun		1 Jeu		1 Sam	1er Mai	1 Mar		1 Jeu		1 Dim	
2 Mer		2 Ven		2 Lun		2 Mer		2 Sam		2 Mar		2 Mar		2 Ven		2 Dim		2 Mer		2 Ven		2 Lun	
3 Jeu		3 Sam		3 Mar		3 Jeu		3 Dim		3 Mer		3 Mer		3 Sam		3 Lun		3 Jeu		3 Sam		3 Mar	
4 Ven		4 Dim		4 Mer		4 Ven		4 Lun		4 Jeu		4 Jeu		4 Dim		4 Mar		4 Ven		4 Dim		4 Mer	
5 Sam		5 Lun		5 Jeu		5 Sam		5 Mar		5 Ven		5 Ven		5 Lun		5 Mer		5 Sam		5 Lun		5 Jeu	
6 Dim		6 Mar		6 Ven		6 Dim		6 Mer		6 Sam		6 Sam		6 Mar		6 Jeu	Ascens.	6 Dim		6 Mar		6 Ven	
7 Lun	Début form.	7 Mer		7 Sam		7 Lun		7 Jeu		7 Dim		7 Dim		7 Mer		7 Ven		7 Lun		7 Mer		7 Sam	
8 Mar		8 Jeu		8 Dim		8 Mar		8 Ven		8 Lun		8 Lun		8 Jeu		8 Sam	Victoire	8 Mar		8 Jeu		8 Dim	
9 Mer		9 Ven		9 Lun		9 Mer		9 Sam		9 Mar		9 Mar		9 Ven		9 Dim		9 Mer		9 Ven		9 Lun	
10 Jeu		10 Sam		10 Mar		10 Jeu		10 Dim		10 Mer		10 Mer		10 Sam		10 Lun	ECRITS	10 Jeu		10 Sam		10 Mar	
11 Ven		11 Dim		11 Mer	Armist.	11 Ven		11 Lun		11 Jeu		11 Jeu		11 Dim		11 Mar	ESB	11 Ven		11 Dim		11 Mer	
12 Sam		12 Lun		12 Jeu		12 Sam		12 Mar		12 Ven		12 Ven		12 Lun		12 Mer		12 Sam		12 Lun		12 Jeu	
13 Dim		13 Mar		13 Ven		13 Dim		13 Mer		13 Sam		13 Sam		13 Mar		13 Jeu		13 Dim		13 Mar		13 Ven	
14 Lun		14 Mer		14 Sam		14 Lun		14 Jeu		14 Dim		14 Dim		14 Mer		14 Ven		14 Lun	ORAUX	14 Mer	Fête Nat.	14 Sam	
15 Mar		15 Jeu		15 Dim		15 Mar		15 Ven		15 Lun		15 Lun		15 Jeu		15 Sam		15 Mar	ESB	15 Jeu		15 Dim	Assomp.
16 Mer		16 Ven		16 Lun		16 Mer		16 Sam		16 Mar		16 Mar		16 Ven		16 Dim		16 Mer		16 Ven		16 Lun	
17 Jeu		17 Sam		17 Mar		17 Jeu		17 Dim		17 Mer		17 Mer		17 Sam		17 Lun	Pentecôte	17 Jeu		17 Sam		17 Mar	
18 Ven		18 Dim		18 Mer		18 Ven		18 Lun		18 Jeu		18 Jeu		18 Dim		18 Mar		18 Ven		18 Dim		18 Mer	
19 Sam		19 Lun		19 Jeu		19 Sam		19 Mar		19 Ven		19 Ven		19 Lun		19 Mer		19 Sam		19 Lun		19 Jeu	
20 Dim		20 Mar		20 Ven		20 Dim		20 Mer		20 Sam		20 Sam		20 Mar		20 Jeu		20 Dim		20 Mar		20 Ven	
21 Lun		21 Mer		21 Sam		21 Lun		21 Jeu		21 Dim		21 Dim		21 Mer		21 Ven		21 Lun		21 Mer		21 Sam	
22 Mar		22 Jeu		22 Dim		22 Mar		22 Ven		22 Lun		22 Lun		22 Jeu		22 Sam		22 Mar		22 Jeu		22 Dim	
23 Mer		23 Ven		23 Lun		23 Mer		23 Sam		23 Mar		23 Mar		23 Ven		23 Dim		23 Mer		23 Ven		23 Lun	
24 Jeu		24 Sam		24 Mar		24 Jeu		24 Dim		24 Mer		24 Mer		24 Sam		24 Lun		24 Jeu		24 Sam		24 Mar	
25 Ven		25 Dim		25 Mer		25 Ven		25 Lun		25 Jeu		25 Jeu		25 Dim		25 Mar		25 Ven		25 Dim		25 Mer	
26 Sam		26 Lun		26 Jeu		26 Sam		26 Mar		26 Ven		26 Ven		26 Lun		26 Mer		26 Sam		26 Lun		26 Jeu	
27 Dim		27 Mar		27 Ven		27 Dim		27 Mer		27 Sam		27 Sam		27 Mar		27 Jeu		27 Dim		27 Mar		27 Ven	Fin de form.
28 Lun		28 Mer		28 Sam		28 Lun		28 Jeu		28 Dim		28 Dim	Pâques	28 Mer		28 Ven		28 Lun		28 Mer		28 Sam	
29 Mar		29 Jeu		29 Dim		29 Mar		29 Ven				29 Lun	L. Pâques	29 Jeu		29 Sam		29 Mar		29 Jeu		29 Dim	
30 Mer		30 Ven		30 Lun		30 Mer		30 Sam				30 Mar		30 Ven		30 Dim		30 Mer		30 Ven		30 Lun	
		31 Sam				31 Jeu		31 Dim				31 Mer				31 Lun				31 Sam		31 Mar	

Dimanches et jours fériés et fermetures centre	
Fermeture bâtiment	

Périodes universitaires	
Examens	

Pour les contrats d'alternance : Périodes en entreprise	
Pour les stages : Périodes en entreprise possible	

Soutenances	
-------------	--

En application de l'Article L6222-35 du code du travail pour la préparation de ses épreuves terminales, l'alternant(e), en contrat d'apprentissage uniquement a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède et sur la période entreprise.
Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 3 (161 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 3A : Fondamentaux juridiques et réglementaires	63h	
Droit des marchés financiers	21h	Contrôle Continu
Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance	21h	
Défaillances bancaires et financières	21h	
UE 3B : Fondamentaux économiques et financiers	63h	
Principes de la gestion des risques	21h	Contrôle Continu
Théories économiques des crimes financiers	21h	
Techniques avancées de détection des fraudes	21h	
UE 3C : Approches transversales	35h	
Responsabilité sociale de l'entreprise	21h	Contrôle Continu
Business and compliance	14h	

Semestre 4 (347 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 4A : Environnement économique juridique et financier	85h	
Introduction à la conformité, au contrôle interne et au risque de fraude	28h	Contrôle Continu
Le cadre législatif et réglementaire de la conformité	21h	
Les réformes Bâle II, Bâle III : contexte, contenu et conséquences	7h	
Certification AMF	29h	
UE 4B : Conformité et contrôle interne	49h	
La fonction conformité dans la banque	21h	Ecrit 3h
Reporting en matière de conformité	28h	Ecrit 3h
UE 4C : Gestion des risques	133h	
Expertise dans la prévention du risque de non-conformité	70h	Ecrit 3h
Surveillance des risques de non-conformité	63h	Ecrit 3h
UE 4D : Méthodologie	80h	
Méthodologie du mémoire universitaire	80h	Mémoire universitaire + soutenance
UE 4E : Insertion professionnelle		
Alternance ou Stage		Rapport + soutenance

TOTAL : 525 heures

Examens + certification AMF
+ grand oral Certificat Responsable
Conformité inclus (17h)



COÛT DE LA FORMATION

► Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, ce sont les Centres de Formation des Apprentis (CFA) qui renseignent les structures sur un plan financier.

Le Master CMRJF s'appuie sur deux CFA porteurs :

- L'Ecole Supérieure de la Banque (pour les structures du secteur bancaire) ;
Fanny FLORIN - 04 78 41 25 30 - fanny.florin@esbanque.fr
- Le CFA FormaSup Auvergne (tous secteurs hors banque)
04 73 10 00 87 - contact@formasup-auvergne.fr

► Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
31,50 €	525 heures	16 537,50 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités). Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance.

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er juin 2026 (12,31 € brut/heure soit 1 867,02 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e).

Sur cette formation de Master 2, c'est le taux de rémunération 2ème année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51% du SMIC (952,18 € bruts) ou plus selon les dispositions conventionnelles	61% du SMIC (1138,88€ bruts) ou plus selon les dispositions conventionnelles (IDCC/SMC plus favorable)	100% du SMIC (1867,02 € bruts) ou plus selon les dispositions conventionnelles (IDCC/SMC plus favorable)

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65% du SMIC (1212,56 € bruts)	80% du SMIC (1493,62 € bruts)	100% du SMIC (1867,02 € bruts) ou 85% du SMC

SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMC = Salaire Minimum Conventionnel (se reporter à la convention collective de la branche professionnelle concernée)

AIDE AUX EMPLOYEURS

Décret n°2026-168 du 6 mars 2026

Les montants des aides diffèrent selon la taille de l'entreprise :

- Entreprises de moins de 250 salariés : 2 000 €
- Entreprises de 250 salariés et plus : 750 €

Cas particulier : pour les apprenti(e)s en situation de handicap, l'aide s'élève à 6 000 € quel que soit le niveau de formation préparé ou la taille de l'entreprise.

Le contrat doit être transmis à l'OPCO (réglementairement dans les 5 jours après le début du contrat) et la DREETS dans un délai maximum de 6 mois à date de conclusion dudit contrat.

Le montant de l'aide est versé mensuellement et proratisé selon la durée réelle du contrat sur l'année.

